



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan d'aide à la filière pommes de terre

Question écrite n° 32671

Texte de la question

M. Robert Therry attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le plan d'aide à hauteur de 10 millions d'euros accordé à la filière pommes de terre par son ministère. Touchée de plein fouet par la fermeture des établissements de restauration collective pendant la période du confinement, la filière pommes de terre avait sollicité dès le mois d'avril 2020 une aide spécifique du Gouvernement pour faire face à cette crise. Plusieurs échanges entre la filière pommes de terre et le M. le ministre ont abouti à l'engagement de ce dernier, début juin 2020, sur un plan d'aide à hauteur de 10 millions d'euros. Après trois mois d'attente, il semblerait que le versement de cette aide n'est toujours pas effectif. Les producteurs de pommes de terre ne comprennent pas cette situation. Aussi, il lui demande à quelle date le versement de cette aide interviendra.

Texte de la réponse

La propagation de la covid-19 place le monde entier dans une situation inédite, imposant de faire face collectivement à un triple défi, sanitaire, économique et social. Pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a adopté, au regard de l'état d'urgence sanitaire, des dispositions de limitation de circulation du public et d'accès à certains établissements, dans l'intérêt général des concitoyens. La crise sanitaire a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires, secteurs essentiels et vitaux à la France, les entreprises devant notamment faire face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture temporaire d'entreprises du secteur de la restauration hors domicile, de la réduction des exportations et de l'orientation des achats alimentaires des ménages vers des produits de première nécessité. Le Gouvernement se tient aux côtés des entreprises pour les aider dans cette crise globale. Diverses mesures de soutien ont été mises en place dès le début de la crise pour toutes les entreprises et notamment les filières agricoles : fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales (exonération pour certaines entreprises) et d'impôts, chômage partiel etc. En outre le Gouvernement porte une attention particulière à la filière pomme de terre, fortement impactée en cette période de crise. Un dispositif de soutien ciblé sur les producteurs agricoles de pommes de terre d'industrie va ainsi être mis en place pour un montant de 4 M€. Il consistera en une aide à la compensation des pertes liées à la moindre valorisation des tubercules du fait de leur réorientation notamment vers la méthanisation et l'alimentation animale. L'indemnisation prendra la forme d'une aide forfaitaire versée aux producteurs de tubercules -50 € par tonne de pommes de terre retirée du marché- et visera à compenser les pertes de chiffre d'affaires compte tenu de la fermeture de débouchés (restauration hors domicile et exportation). En complément, un soutien aux investissements de la filière dans les bâtiments de stockage de pommes de terre sera mis en place, dans un contexte d'arrêt du chlorprophame (anti-germinatif). Par ailleurs dans le cadre du plan de relance, 1,2 milliard d'euros sont déployés pour soutenir les agriculteurs vers la transition agro-écologique, priorité gouvernementale et sociétale, afin d'évoluer vers une agriculture moins consommatrice en intrants, et donc en produits phytosanitaires. En effet il est nécessaire d'encourager les acteurs à moderniser le parc de matériel vieillissant ou à s'équiper en matériel permettant un changement radical de pratiques voire de système de production. Dans ce contexte 135 M€ viendront soutenir les investissements des agriculteurs ayant besoin de moderniser leurs équipements en matériels plus

performants. Les exploitations, notamment productrices de tubercules, certifiées ou engagées dans une démarche de certification haute valeur environnementale pourront bénéficier d'un crédit d'impôt exceptionnel pour une durée de deux ans. Enfin les professionnels de la filière pomme de terre pourront également bénéficier d'un accompagnement de leurs projets en lien avec le développement de la structuration de la filière dans le cadre d'un appel à projet du plan de relance doté de 50 M€. L'ensemble du Gouvernement reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. Les échanges réguliers avec les représentants de la filière pomme de terre, particulièrement touchée en cette période de crise sanitaire, permettent d'apporter des réponses les plus adaptées possibles.

Données clés

Auteur : [M. Robert Therry](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32671

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 2020

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6746

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 61